AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°18

30 Juillet 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

VIGNE

MILDIOU - A l'approche de la véraison, il est important d'effectuer un dernier traitement à base d'un produit cuprique fortement rémanent afin de protéger le feuillage et particulièrement les extrémités des rameaux contre les attaques classiques de fin d'été qui peuvent compromettre le degré ainsi que l'aoûtement .De plus ces attaques augmentent les risques de contaminations primaires l'année suivante .

OIDIUM - Ajouter un anti-Oïdium dans la bouillie .Les parcelles mal protégées présentent des dégâts parfois importants sur grappes .

BOTRYTIS - Le traitement de véraison est obligatoire .Actuellement des attaques sont constatées en Ardèche, Drôme et Nord Vaucluse .Pour diminuer le prix de revient de l'intervention on peut utiliser Artou ou Folgan, ainsi que le folpel (nombreuses spécialités) .

CICADELLES VERTES - En zones précoces le seuil de 100 larves pour 100 feuilles adultes est souvent atteint .On interviendra après comptage .

En zones tardives (Ardèche par exemple) la deuxième génération n'a pas encore commencé .

TORDEUSES DE LA GRAPPE - En zones tardives ne pas oublier le contrôle du traitement préventif 10 jours après intervention .En cas d'échec et de négligence les risques de BOTRYTIS seront plus grands .

Le troisième vol d'Eudémis débute à Courthézon (Vaucluse) et en Corse .

CULTURES MARAICHERES

POIREAUX - ROUILLE : les premiers dégâts sont visibles (cf Bulletin Technique N°16) .

THRIPS : surveiller les pullulations (les produits à base de deltaméthrine et de cyperméthrine sont généralement assez efficaces) .

TEIGNE : le vol de deuxième génération se termine .Maintenir la protection en utilisant un produit également valable contre les thrips (cf Bulletin Technique N°14) .

Nous préciserons la reprise du vol dans notre prochain Bulletin .

RESPECTER LES DELAIS D'UTILISATION DES PESTICIDES AVANT RECOLTE .

POMMES DE TERRE - TEIGNE : rappel (cf Bulletin Technique N°14) .

TOMATES - MILDIOU : renouveler la protection dans les zones où le traitement a été lessivé (pluie ou aspersion supérieure à 20 mm) .

CHOUX : PIERIDES : surveiller les pullulations .

ALEURODES : surveiller les pullulations .

(un traitement à base de deltaméthrine à la reprise des plants permet d'éliminer les deux ravageurs) .

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES et CARPOCAPSE DES PRUNES - Poursuivre la protection .

Imprimerie de la Station "Provence Cote d'Azur Corse" Directeur Gérant J. Thiault CPPAP N° 478 AD

TORDEUSE ORIENTALE - Vol important, poursuivre la protection suivant le calendrier déjà donné .

ZEUZERE - Poursuivre la protection, ou la commencer sur jeunes plantations avec mévinphos .

COSSUS - Renouveler l'intervention préconisée dans notre Bulletin Technique N°15 .

MOUCHE DE L'OLIVE - Le vol s'est étendu à des zones moyennes .Des piqûres sont observées parfois en grand nombre .Le seuil de 10 % d'olives piquées est atteint (ou presque) dans certaines parcelles de Trans-en-Provence, Le-Cannet-des-Maures Saint-Zacharie, Les-Baux, où une intervention est nécessaire dès à présent .

Dans la région de Beaumes-de-Venise 3 % des olives sont piquées .On peut encore attendre pour intervenir .

Il est précisé que le Décis doit être réservé à la lutte par appâts .

SPECIAL CORSE

Dans les vergers en lutte classique une intervention en curatif est nécessaire dès à présent jusqu'à l'altitude de 350-400 m. Au-dessus, retarder le traitement de 10 jours .

En Corse du Sud le vol est particulièrement important .Les dégâts seront graves en l'absence de protection .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE
G. TOUZAA